REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du 27 septembre 2021

Délibération n° 2021-0670

Commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commune(s) :

Objet : Mise en œuvre de la subvention globale du Fonds social européen (FSE) pour la période 2017-2020 - 2ème programmation pour 2021

Service : Délégation Développement responsable - Direction Insertion et emploi

Rapporteur : Madame Hélène Dromain

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 septembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Elie Portier

Affiché le : jeudi 30 septembre 2021

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Grosperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtzoff.

Absents excusés : M. Buffet, M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Pouzergue).

Conseil du 27 septembre 2021

Délibération n° 2021-0670

Commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commune(s) :

Objet : Mise en œuvre de la subvention globale du Fonds social européen (FSE) pour la période 2017-2020 - 2ème programmation pour 2021

Service : Délégation Développement responsable - Direction Insertion et emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Par délibération du Conseil n° 2016-1537 du 10 novembre 2016, la Métropole de Lyon a déposé, auprès de l'État, une demande de subvention globale au titre du FSE, pour la période 2017-2020, la Métropole étant, depuis le 1er janvier 2017, le seul organisme intermédiaire gestionnaire de ces crédits sur le territoire.

Les crédits FSE, délégués par l'État, visent à soutenir des projets en faveur de l'insertion des publics en difficulté, selon les 3 orientations définies dans l'axe 3 du programme opérationnel national (PON) relatif au FSE, pour la période 2014-2020 :

- augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale,
- mobiliser les employeurs et les entreprises dans les parcours d'insertion,
- développer des projets de coordination et d'animation en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire.

La période de fin de gestion 2014-2020 s'articule avec la préparation de la future période de programmation européenne 2021-2027 et les négociations sur le prochain budget européen sont toujours en cours.

Cette période de transition entre 2 programmations européennes est toujours délicate à appréhender, car elle appelle à l'optimisation des crédits de la période en cours et à la projection sur les 6 prochaines années, en évitant toute rupture dans les actions menées sur les territoires.

II - Prolongation des actions de l'année 2020

Dans sa délibération n° 2020-0246 du 14 décembre 2020, le Conseil a validé le report des crédits FSE non programmés (projets non réalisés ou retirés) et non consommés (suite au contrôle de service fait des opérations réalisées) d'un exercice sur les exercices suivants, pour un montant total de 2 400 000 €.

Ce report a déjà permis de financer la prolongation, sur 2021, des opérations d'accompagnement socioprofessionnel conventionnées en 2020, par voie d'avenants et, ainsi, d'assurer la continuité des parcours d'insertion pour près de 7 000 personnes en attendant l'ouverture des négociations avec l'État, sur le montant de l'enveloppe FSE déléguée à la Métropole sur la période 2021-2027.

La présente délibération vise à valider la prolongation des autres opérations de la programmation, dont :

- les actions de levée de freins à l'emploi : actions de formations aux savoirs de base, de remobilisation professionnelle, de promotion de l'inclusion numérique, etc,
- les actions de mise en situation professionnelle : il s'agit, principalement, du financement de chantiers d'insertion répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain,
- les actions de mobilisation des employeurs en faveur de l'insertion et les actions de coordination de l'offre d'insertion sur le territoire, majoritairement portées par la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e).

43 dossiers de subventions sont concernés.

III - Programmation de nouvelles actions en réponse à la crise de la Covid-19

La Métropole a choisi de mobiliser une partie de sa subvention globale FSE pour financer des mesures spécifiques pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire pour les publics en insertion sur le territoire (délibération du Conseil n° 2020-0246 du 14 décembre 2020). Un appel à projets a été ouvert, en urgence, dans le courant des mois d'avril et mai afin de déployer des mesures de prévention en santé mentale à destination de ces publics.

Ces mesures d'urgence relèvent d'une offre de service ponctuelle et exceptionnelle permettant d'avoir un 1er niveau de soutien psychologique pour les publics vulnérables accueillis par les structures d'insertion. Elle vient en complément des dispositifs existants ainsi que des mesures d'urgence déjà déployées par la Métropole et prend principalement la forme de permanences téléphoniques et physiques des publics en lien avec les professionnels de l'insertion ou les travailleurs sociaux du territoire. Dans la continuité des actions portées par la fondation Action recherche handicap et santé mentale (ARHM) depuis décembre 2020 et en coordination avec 4 acteurs phares du secteur de l'insertion, cette offre de service de soutien psychologique a été maillée par les acteurs au plus près des besoins identifiés par les structures d'insertion et des publics qu'elles accueillent pour proposer un 1er niveau de prise en charge pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire.

Les dossiers ont été validés en collaboration avec la délégation solidarités, habitat et éducation (DSHE). Le pilotage sera assuré, en transversalité, par la direction de l'insertion et de l'emploi et par la direction santé et PMI. Cette dernière assure, par ailleurs, la programmation des subventions de droit commun pouvant intervenir en cofinancements des crédits européens *via* une délibération dédiée.

5 dossiers de subventions sont concernés.

IV - Programmation du dispositif de mobilité inclusive pour 2021

Depuis le 1er janvier 2020, l'association Innovation et Développement assure la gestion du dispositif de mobilité inclusive du territoire à la suite de l'appel à projets expérimental, lancé dans le courant de l'été 2020.

À l'issue de cette 1ère année de mise en œuvre, le dispositif a démontré son intérêt malgré la situation sanitaire. 176 participants ont ainsi pu bénéficier d'un diagnostic mobilité complet, 75 sont entrés sur l'une des 5 formations proposées par le dispositif. Au total, 17 sessions ont été organisées, pour un total de 1 263 heures.

A l'issue d'un nouvel appel à projets, lancé dans le courant du 1er trimestre 2021, Innovation et Développement a renouvelé son souhait de poursuivre la mise en œuvre du dispositif de mobilité inclusive.

1 dossier de subvention est concerné.

V - Synthèse de l'instruction des dossiers

Dans le cadre de la transition entre les 2 programmations européennes et sur proposition de la Métropole, les dossiers portant sur la levée des freins à l'emploi, sur la mise en situation professionnelle, sur la mobilisation des employeurs en faveur de l'insertion et sur les actions de coordination des politiques d'insertion sur le territoire font l'objet d'une prolongation de la durée initiale de leur conventionnement, pour une durée totale de 2 ans, couvrant les années 2020 et 2021. Les montants de subventions sont également revus à la hausse, en conséquence. Ces modalités sont conformes aux appels à projets initiaux qui avaient prévu cette modalité par anticipation d'éventuels retards dans la mise en place des crédits de la programmation FSE 2021-2027.

Les dossiers des actions déployées en réponse à la crise de la Covid-19 et au dispositif de mobilité inclusive ont, quant à eux, fait l'objet d'une instruction complète.

Au total, 49 dossiers sont finalisés, pour un montant total de 8 287 095,32 € de FSE proposé pour les 2 années 2020 et 2021, se répartissant comme suit :

- 4 015 994,32 € pour l'année 2020, votés par délibération du Conseil n° 2020-4257 du 8 juin 2020,
- 4 271 101,00 € pour l'année 2021, proposés au vote du Conseil du 27 septembre 2021.

Concernant le 1er point, l'attention a été portée sur le nombre prévisionnel de participants concernés par les opérations, à la plus-value territoriale et plus largement, à l'opportunité de prolonger le financement des projets. L'avis de la MMI'e a été sollicité, en dehors de dossiers concernant la structure et ses coordonnateurs emploi-insertion ont relayé les demandes, le cas échéant. L'objectif premier a été de garantir une offre de service équivalente en 2021, par comparaison à l'année 2020.

Concernant le volet financier, il s'agissait de vérifier la cohérence des dépenses, la non surcompensation des services rendus, la capacité administrative et financière des porteurs à gérer des fonds européens et le respect des règlementations afférentes.

Ces travaux ont également pris en compte l'impact du confinement sur les porteurs et ses effets sur la gestion des dossiers ont été intégrés, après échanges, avec les structures. De même, les modalités de gestion ont été assouplies pour l'ensemble de la période afin de sécuriser au mieux les plans de financement.

Il est précisé que les services de la direction régionale de l'économie, de l'emploi et des solidarités DREETS (ex DIRECCTE) Auvergne-Rhône-Alpes ont été consultés et n'ont pas émis de remarque sur la programmation de ces opérations.

Enfin, le FSE est un financement qui intervient en complément des autres subventions. À ce titre, la Métropole est tenue de ne pas dépasser un taux de cofinancement global des actions de 50 %. Pour les conventions 2020-2021, l'agrégation des programmations prévoit un taux de cofinancement de 47,50 %. Ce dernier est conforme aux limites imposées par la Commission européenne.

VI - Programmation prévisionnelle

Sur la base des instructions finalisées à la date du présent Conseil et conformément à l'avis consultatif émis par les services de l'État, les opérations proposées pour financement, par le FSE, sont annexées à la présente délibération.

Le budget prévisionnel global des 49 actions cofinancées par le FSE et présenté au présent Conseil, au titre de l'année 2021, s'élève à 9 805 521,38 € dont 43,42 % sont financés par le FSE, soit 4 271 101,00 €.

Au total pour l'année 2021, le montant des opérations s'élève à 13 637 304,19 € dont 47,57 % sont financés par le FSE, soit 6 487 438,92 €.

Pour la période 2020-2021, le montant total des conventions pluriannuelles, après avenants, s'élève à 26 787 080,19 €, dont 47,50 % sont financés par le FSE, soit 12 724 822,68 €.

Concernant les opérations reconduites, un avenant à la convention de subvention est signé entre la Métropole et chaque porteur de projets. Concernant les nouvelles opérations programmées sur 2021, une convention de subvention est signée entre la Métropole et chaque porteur de projets. Les actes juridiques sont rédigés selon le modèle-type approuvé par délibération du Conseil n° 2016-1537 du 10 novembre 2016.

Par dérogation au principe adopté par cette dernière qui fixe un préfinancement du FSE avec versement d'une avance de 50 % pour chaque opération à la signature de la convention, les opérations de la programmation 2020-2021 bénéficieront d'une avance revue à hauteur de 70 %, à l'exception du dossier n° 201904202 "animation emploi insertion 2020" porté par la MMI'e qui ne fera pas l'objet d'avance complémentaire à celle déjà versée en 2020, en accord avec la structure.

À noter que la Métropole présente 2 avenants pour cofinancement, pour un montant total de 427 806,37 € de FSE. Il s'agit des opérations n° 202001252 "Assistance technique 2020", pour un montant de 4 198,12 € (crédits dédiés à la gestion des dossiers de subvention, réservés exclusivement à la Métropole en tant qu'organisme intermédiaire de gestion du FSE) et n° 202001140 "Animation du Programme Métropolitain d'Insertion pour l'emploi (PMI'e) 2020", pour un montant de 423 608,25 €. Ces opérations prennent la forme de valorisations des dépenses réalisées par la collectivité sur ces projets en vue d'appeler une recette du FSE sur 2020 et 2021, selon les mêmes modalités que les autres porteurs.

VII - Déprogrammation d'une opération pour la programmation FSE 2017

A la suite de la liquidation de l'association UNI-EST, le bilan de l'opération n° 201700388 intitulée "Levée de freins à l'emploi - Soutien individuel aux parcours d'insertion professionnelle" n'a pu être transmis à la Métropole. Le contrôle de service fait n'a donc pu avoir lieu, laissant la convention en suspens.

La structure n'ayant pu assurer ses obligations conventionnelles de transmission de son bilan, la Métropole propose de résilier la convention, conformément à son article 12 et déprogrammer l'opération de la subvention globale FSE. Cette dernière a été validée par la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes, après consultation de l'autorité de gestion ministérielle.

Les crédits correspondants seront reportés sur la maquette financière 2021, pour un montant de 81 968,00 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement, dans le cadre du FSE, pour un montant total de 4 271 101,00 €, réparti selon le tableau de programmation annexé à la présente délibération, pour l'année 2021,

b) - le versement d'avances, à hauteur de 70 %, pour les opérations de cette programmation par dérogation aux principes votés dans la délibération du Conseil n° 2016-1537 du 10 novembre 2016,

c) - les conventions à passer entre la Métropole et les porteurs de projets selon le modèle-type approuvé par délibération du Conseil n° 2016-1537 du 10 novembre 2016,

d) - la déprogrammation de l'opération FSE n° 201700388 portée par l'association UNI-EST.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdits conventions et avenants et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 3 843 294,63 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2021 et 2022 - chapitre 65 - opérations n° 0P36O5165.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20210927-266472-DE-1-1
Date de télétransmission : 30 septembre 2021
Date de réception préfecture : 30 septembre 2021